

Séance du 7 juin 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} juin 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mmes Durruty, Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, M. Boutonnet, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à Mme Brau-Boirie ; M. Soroste à M. Neys ; Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Durruty ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Belbaraka à M. Laiguillon ; Mme Destin à M. Boutonnet ; Mme Herrera Landa à Mme Picard-Felices, M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Neys présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE** – Requalification de la rue Bourgneuf – Dépôt de la demande de permis d'aménager et demandes de subventions.

Le secteur sauvegardé a fait l'objet depuis plusieurs années d'opérations de piétonnisation qui ont consisté :

- à restreindre l'accès aux véhicules par la mise en œuvre de bornes escamotables aux entrées de l'aire piétonne, limitant la circulation des véhicules à quelques heures en début de matinée et en fin de journée ;
- à réaménager les rues ainsi concernées par la restriction d'accès, conformément aux prescriptions du règlement du secteur sauvegardé : suppression des trottoirs et aménagement de plain-pied de l'ensemble de la chaussée, la partie centrale étant revêtue de pavés et les deux trottoirs latéraux de dalles en grès de la Rhune.

Durant ces dix dernières années, ont notamment été aménagées selon ce principe les rues suivantes : rue d'Espagne, rue des Basques, rue Poissonnerie, rue Port-de-Bertaco et rue Pannecau. Ces opérations ont toutes eu pour effet de transformer l'aspect de ces rues, de modifier l'usage de l'espace public en sécurisant notamment la circulation des piétons et de développer l'activité commerciale.

La Ville souhaite à présent requalifier le tronçon de la rue Bourgneuf compris entre la place du Réduit et la rue Jacques Laffitte afin notamment de dynamiser le commerce existant déjà dans ce secteur du Petit Bayonne.

Les travaux, dont le démarrage est prévu en août prochain, visent à mettre la rue de plain-pied tout en la rendant piétonne à certaines heures de la journée au moyen de bornes de gestion d'accès mises en place à l'entrée de la rue côté place du Réduit. Les trottoirs constitués de dalles en grès de la Rhune seront conservés, tandis que les bordures seront déposées et qu'un revêtement en pavés se substituera à la chaussée actuelle en enrobé. Ces travaux nécessitent ainsi le dépôt d'une demande de permis d'aménager.

Estimée à 208 000 € HT, cette opération est par ailleurs susceptible d'être financée par l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement local et par le Département des Pyrénées-Atlantiques dans le cadre du contrat de territoire 2013-2016.

Il est par conséquent demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de permis d'aménager pour les travaux de requalification de la rue Bourgneuf, à solliciter des subventions auprès des partenaires potentiels aux taux les plus élevés possibles ainsi qu'à signer les conventions de financement correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.